



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité.

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de sa séance tenue le 18 janvier 2010, le Conseil de Ville a adopté le règlement F-2010-01 imposant la taxation et les compensations de l'an 2010.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, le lundi, mercredi et jeudi entre 13h30 et 17h30 ainsi que le mardi entre 13h30 h et 18h30.

Donné ce deuxième jour de février 2010.

Guyline Thibault
Directrice générale et secrétaire-trésorière